

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean CIVELLI

La place de la vie religieuse dans l'Eglise

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1983, tome 79, p. 140-154

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

*La place de la vie religieuse dans l'Eglise*¹

Introduction

- Un jour, un prêtre de Genève, discutant avec une religieuse, lui dit : « Ma Sœur, vous êtes religieuse, c'est bien. Mais, à part ça, quel est votre engagement dans l'Eglise ? »
- Dans une réunion de religieuses engagées dans l'enseignement (écoles privées), à Fribourg, un prêtre demande à une religieuse son emploi du temps. Elle lui répond qu'elle a un horaire complet, bien rempli. Question du prêtre : « Oui, mais alors, quand trouvez-vous du temps pour faire de l'apostolat ? »
- Lors de la dernière assemblée, le 26 janvier 1982, de l'Union des Supérieures majeures (= supérieures générales et provinciales) de Suisse romande, l'une d'entre elles, qui a participé au dernier Forum de Lugano, a exprimé le sentiment de la grande majorité des religieuses présentes à cette rencontre de l'Eglise en Suisse : il y a eu un « non-accueil » vis-à-vis des religieuses de la part des laïcs et des prêtres. Certaines religieuses ont même ressenti une véritable « hostilité ». J'ai noté cette phrase : « La " fleur du catholicisme suisse " tolère mal la vie religieuse apostolique ». Mgr Bullet, qui participait aussi bien au Forum qu'à l'assemblée de l'USMSR, a précisé qu'à son avis il y avait déjà eu une non-intégration des religieuses et des religieux dans les délégations diocésaines. Au Forum, on a d'ailleurs ressenti aussi une tension dans l'Eglise entre les religieuses d'une part et les femmes, célibataires ou mariées, d'autre part.

¹ Texte d'un exposé prononcé devant l'assemblée de la zone pastorale de Fribourg, le 7 avril 1982.

Je ne prends pas position sur ces réflexions, qu'il faudrait sans doute remettre dans un contexte plus large et exprimer avec plus de nuances. Je ne porte ainsi aucun jugement. Simplement, je les donne comme des faits vécus de cette manière par les religieuses.

Mais je me crois autorisé, depuis plus de six ans que Mgr Mamie m'a nommé comme son délégué auprès des religieuses (de vie « active » et de vie « contemplative ») du diocèse, à préciser que j'ai très souvent entendu ce genre de réflexions. Moi-même, étant prêtre diocésain, je ne connaissais rien à la vie religieuse, ni expérimentalement, ni même théoriquement. Cependant, la multiplication de ces réflexions m'a amené à me poser tout de même des questions. Je ne pouvais pas croire qu'il n'y avait que des doléances mal fondées de la part des religieuses. Il devait y avoir, dans leurs remarques, un fondement dans la réalité. Pourquoi donc une telle mal-connaissance, parfois même une telle ignorance de la vie religieuse chez les prêtres et aussi chez les laïcs ?

Il y a, évidemment, beaucoup de raisons, qui tiennent d'ailleurs, en partie, aux religieuses elles-mêmes, à leur manière de vivre, pendant des siècles, en « vase clos ». Mais cela même n'est pas toujours « de leur faute ».

Cependant, j'ai découvert une autre raison, qui m'est apparue plus fondamentale.

1. Théologie de l'Eglise et vie religieuse

« L'ecclésiologie » est un chapitre relativement récent de la théologie. On la chercherait en vain, par exemple, chez S. Thomas d'Aquin, au même titre que le « traité » sur Dieu, sur la Trinité, etc. Cependant, la réflexion théologique sur l'Eglise est, elle, fort ancienne. Or, il faut reconnaître que si la vie religieuse a, très tôt, été vécue, et même abondamment, dans la communauté chrétienne, un approfondissement théologique de la vie religieuse en Eglise a eu de la peine à trouver sa place avant Vatican II. Sans doute, on en parlait. Mais j'ai une illustration frappante de ce que j'avance : dans son « catéchisme catholique pour adulte », publié en 1929, le cardinal Gasparri ne mentionne qu'à deux endroits la vie religieuse :

— dans le chapitre sur les « conseils évangéliques » (qui se situe après les chapitres sur les commandements de Dieu et de l'Eglise), il pose la question : « Qui sont ceux qui doivent suivre les conseils évangéliques ? »

et il répond :

« Ceux qui doivent suivre les conseils évangéliques sont ceux qui s'y sont librement obligés, par exemple, les Religieux qui s'astreignent par vœu à garder les trois conseils évangéliques selon la règle de leur propre institut » ².

— dans l'article sur le sacrement de mariage, il mentionne « le vœu d'embrasser l'état religieux et la profession religieuse solennelle » comme empêchements (*prohibant et dirimant!*) au mariage ! ³

J'ai aussi consulté attentivement les notes prises au cours d'ecclésiologie, en première année de séminaire (c'était avant le Concile !) — ce cours d'ailleurs était considéré non comme de la théologie au sens strict, mais comme de l'« apologétique ! » — il n'y a pas un mot sur la vie religieuse. Il n'est dès lors pas étonnant de rencontrer si souvent de la mal-connaissance, voire de l'ignorance chez les prêtres diocésains à l'égard de la vie religieuse.

2. **Vatican II : « Lumen Gentium »**

Vatican II présente les choses autrement. Dans la Constitution dogmatique sur l'Eglise, « Lumen Gentium », le Saint-Esprit a « joué » cinq bons tours à sa façon : après avoir soufflé aux Pères conciliaires de reprendre, pour désigner l'Eglise, le vieux terme de « Peuple de Dieu », il leur a fait remettre tout le monde dans cette Eglise-Peuple de Dieu :

1. les évêques : dans le Peuple de Dieu (à leur place, mais dedans !)
2. le pape : dans le Peuple de Dieu, avec les évêques (toujours à sa place, bien sûr !)
3. les laïcs : à considérer comme des membres à part entière !
4. les religieux et religieuses : eux aussi sont dans l'Eglise !
5. La Sainte Vierge : elle est au cœur du mystère de l'Eglise.

² Edition en français par les Pères de Chabeuil, p. 166.

³ *Idem*, pp. 248-249.

Et c'est, peut-être plus que les textes eux-mêmes, cette intention profonde de l'Esprit qui a d'abord retenu mon attention : la vie religieuse fait donc partie intégrante du mystère de l'Eglise Peuple de Dieu. Supprimer la vie religieuse, c'est porter atteinte à l'intégralité du mystère de l'Eglise. Ainsi, la vie religieuse n'est pas facultative dans l'Eglise. A prendre une telle affirmation au sérieux risque d'avoir quelques conséquences, y compris dans une « pastorale des vocations » !

Ce fut là, pour moi, une découverte. Pourtant une objection vint très vite, à partir de l'histoire. En effet, un bref regard historique nous apprend que la vie religieuse, au sens précis du terme, la vie consacrée par les trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et vécue dans une communauté, n'a pas toujours existé. De fait, les premiers « moines », ermites du désert, n'apparaissent qu'à la fin du III^e siècle et surtout dès le IV^e : S. Antoine, ermite, meurt en 356, à plus de 100 ans, S. Pacôme (290-346) fonde les premières communautés, S. Basile de Césarée (329-379) écrit la première Règle monastique. Alors, si l'Eglise a vécu trois siècles sans la vie monastique, comment dire que cette dernière fait partie intégrante du mystère de l'Eglise ?

Dans notre manière de comprendre la place de la vie religieuse dans l'Eglise, il nous faudra nécessairement tenir compte de cette objection. Nous verrons même que c'est à partir d'elle que nous pourrions vraiment préciser l'identité de la vie religieuse. Mais, pour l'instant, mettons-nous d'abord à l'écoute du Concile.

Les conseils évangéliques de chasteté vouée à Dieu, de pauvreté et d'obéissance, étant fondés sur les paroles et les exemples du Seigneur, et ayant la recommandation des apôtres, des Pères, des docteurs et des pasteurs de l'Eglise, constituent un don divin que l'Eglise a reçu de son Seigneur et que, par sa grâce, elle conserve fidèlement...

Comme un arbre qui se ramifie de façons admirables et multiples dans le champ du Seigneur à partir d'un germe semé par Dieu, se développèrent ainsi des formes variées de vie solitaire ou commune, des familles diverses dont le capital spirituel profite à la fois aux membres de ces familles et au bien de tout le Corps du Christ...

Cet état de vie, compte tenu de la constitution divine et hiérarchique de l'Eglise, ne se situe pas entre la condition du clerc et celle du laïc ; Dieu appelle des fidèles du Christ de l'une et de l'autre condition pour jouir dans la vie de l'Eglise de ce don spécial et servir à la mission salutaire de l'Eglise, chacun à sa manière.

(*Lumen Gentium*, n° 43)

Comme les conseils évangéliques, grâce à la charité à laquelle ils conduisent, unissent de manière spéciale ceux qui les pratiquent à l'Eglise et à son mystère, leur vie spirituelle doit se vouer également au bien de toute l'Eglise. D'où le devoir de travailler, chacun selon ses forces et la forme de sa propre vocation, soit par la prière, soit aussi par son activité effective, pour enraciner et renforcer le règne du Christ dans les âmes, et le répandre par tout l'univers...

La profession des conseils évangéliques apparaît en conséquence comme un signe qui peut et doit exercer une influence efficace sur tous les membres de l'Eglise dans l'accomplissement courageux des devoirs de leur vocation chrétienne...

L'état de vie constitué par la profession des conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique de l'Eglise, appartient donc cependant inséparablement à sa vie et à sa sainteté.

(*Lumen Gentium*, n° 44)

Le Concile est donc très clair : la vie religieuse est donnée par Dieu à l'Eglise pour être vécue en Eglise et pour l'Eglise. A condition, bien sûr, de donner au mot « Eglise » le sens qui est celui du Concile : le Peuple de Dieu.

Je pourrais citer beaucoup d'autres textes qui vont dans ce sens, en particulier un document très important, que **tous** auraient avantage à lire : *Mutuae relationes* — « Les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Eglise », publié en mai 1978 par la Congrégation pour les évêques et la Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers (*Documentation Catholique*, n° 1748, du 3-17 septembre 1978, pp. 774-790).

3. La place fondamentale de la vie consacrée dans l'Eglise : une continuation du martyre

Les textes sont clairs. Mais comment comprendre encore cette place de la vie religieuse dans l'Eglise ? Il n'est indifférent ici d'être attentif à la place du chapitre qui lui est consacré dans *Lumen Gentium*. Relisons l'ordre de ces chapitres :

1. Le mystère de l'Eglise
2. Le Peuple de Dieu
3. L'épiscopat
4. Les laïcs
5. L'appel universel à la sainteté
6. Les religieux

7. Le caractère eschatologique de l'Eglise

8. La Vierge Marie

Les religieux sont donc placés entre ce qui est dit de l'appel universel à la sainteté et du caractère eschatologique de l'Eglise. On peut donc déjà percevoir que la vie religieuse a un rôle à jouer dans la vie de sainteté de l'Eglise mais en même temps qu'elle sera certainement inscrite dans la « tension » (au sens du mouvement) de toute l'Eglise vers la plénitude de sa réalisation, en Dieu.

Détaillons un peu.

L'Eglise est le Peuple de Dieu. C'est sans doute l'affirmation fondamentale du Concile. Mais ce Peuple n'est pas dans les nuages : « Ce n'est certes pas des anges que le Christ se charge, mais c'est de la descendance d'Abraham qu'il se charge. En conséquence, il a dû devenir en tout semblable à ses frères... lui qui a été éprouvé en tout, d'une manière semblable, à l'exception du péché » (He 2, 16-17; 4, 15).

Là où est la Tête, là sera le Corps ; là où a passé la Tête, là passera le Corps. Or, le Christ a connu, au début de sa vie publique, une triple tentation :

Matthieu 4, 1-11

Pour résumer d'un mot ces tentations, nous pouvons les caractériser ainsi :

1^{re} tentation : tentation de l'avoir (désir de posséder) ;

2^e tentation : douter de l'amour de Dieu (s'appuyer sur un autre amour que celui de Dieu) ;

3^e tentation : tentation du pouvoir (appétit de pouvoir).

Ces trois tentations, qui sont fondamentales, avaient déjà été celles du Peuple hébreu, dans le désert, après la sortie d'Egypte. Le Christ a voulu les assumer afin d' « habiter » en plénitude non seulement la condition humaine, mais l'histoire du Peuple élu. L'Eglise, à son tour, passera par les mêmes tentations, et cela, nous pouvons en être assurés, jusqu'à la fin du temps. C'est en accueillant en elle le Christ luttant contre ces tentations que la communauté chrétienne trouvera la force d'entrer elle-même dans cette lutte, devenant ainsi, dans le monde et pour lui, ce « signe dressé à la face des

nations ». Ainsi, les disciples du Christ, vivant dans le monde tout en n'étant pas du monde, deviendront la communauté du salut offert à tous les hommes.

Très concrètement, c'est ce que la première communauté chrétienne a vécu. A côté des descriptions idéales des Actes des Apôtres, nous lisons aussi l'histoire d'Ananie et de Saphire.

Au début, on vivait dans l'attente de la fin imminente du monde. S. Paul lui-même semble avoir partagé ce point de vue. Le temps passant, il fallait bien vivre et s'organiser. Très vite, des conflits surgissent (voir l'occasion de l'instauration des « diacres »). Le contact avec le monde païen apporte de nouvelles questions (voir ici l'histoire du sacrement de la réconciliation). Surtout, surgissent les persécutions qui vont mettre en grand danger les communautés chrétiennes.

Alors les martyrs, les témoins de la foi, de l'absolu de l'amour de Jésus vont permettre à ces communautés de ne pas sombrer. « Semences de chrétiens », comme on l'a dit, ils sont ceux qui permettent au Christ de continuer à « habiter » la mort, et la mort infligée violemment, par haine. En eux, se continue la Passion du Christ.

J'aime bien une comparaison : la blessure infligée au côté de Jésus après sa mort sur la croix est le symbole du salut. Par le péché, l'humanité s'était repliée, refermée désespérément sur elle-même, chaque être humain devenant comme une « boule de billard ». Le Christ est venu ouvrir l'homme, le remettre en relation avec Dieu et avec les autres. La blessure au côté, qui lui est faite alors qu'il est déjà mort, ne se referme plus : désormais l'humanité est sauvée. L'Eglise, ont dit les Pères, est née de cette blessure. Mais à son tour, elle doit être comme une blessure au flanc du « corps-humanité », pour empêcher cette dernière de s'étouffer dans le péché. Et, à l'intérieur même de l'Eglise, du Corps du Christ, les martyrs sont appelés à être cette blessure qui empêche l'Eglise elle-même de se replier sur elle, de succomber aux trois tentations fondamentales.

Avec la conversion de l'Empereur, le christianisme va devenir la religion officielle, affronté plus que jamais à ces tentations. L'histoire nous montre abondamment que l'Eglise est trop souvent devenue une puissance terrestre, empêtrée dans l'or et l'argent, les compromissions de toutes sortes. Alors, l'Esprit suscite les moines. Ils apparaissent, de fait, à la charnière des III^e et IV^e siècles.

Nous comprenons pourquoi, au tout début de l'Église, il n'y avait pas nécessité de témoigner de cette manière de l'absolu. Les moines ont surgi comme les « successeurs » des martyrs.

Le monachisme historiquement apparaît dans l'Église quand le martyre se raréfie. Le martyre était le risque normal des premières communautés. Quand il se raréfie, ou semble devoir disparaître, avec la conversion de l'Empereur, on peut craindre que le christianisme ne soit sécularisé, ne devienne le ciment d'une civilisation terrestre. Le monachisme alors jaillit comme une révolte radicale contre le mal et la compromission de l'Église avec le monde. C'est un « non » catégorique à tout compromis et à tout conformisme.

Au moment de la naissance du monachisme, au quatrième siècle, la nostalgie et l'anticipation du Royaume de Dieu s'opposaient à un Empire chrétien humain, trop humain. Le monachisme va ainsi prendre la suite du martyre. S'il n'y a pas de martyrs, il doit y avoir des moines.

L'Église ne se porte bien que si elle a des martyrs, ou si elle a des moines.

Le moine, dans la mesure où il établit ce contact direct avec Dieu, empêche le monde de s'asphyxier. Constamment le monde tend à refermer la brèche ouverte par la croix, et donc à s'asphyxier. Le moine comme le martyr brise la carapace d'ignorance, de suffisance, d'opacité, qui se reforme sans cesse. Alors la lumière de Dieu peut pénétrer de nouveau dans le monde⁴.

L'exemple des martyrs avait marqué les païens comme les chrétiens. Maintenant qu'au plan temporel l'Église connaissait à nouveau la sécurité (au IV^e s.), les chrétiens cherchèrent à retrouver l'ancien esprit du martyre ; les païens, quant à eux, convertis à la foi par le témoignage de la vie et de la mort des chrétiens au temps de la persécution, manifestaient le désir d'adhérer au Christ d'une manière non moins absolue⁵.

C'est là, à n'en pas douter, l'origine de la vie monastique, qui se précisera dans des « Règles » (S. Basile, S. Augustin, S. Benoît, S. Césaire d'Arles, pour les communautés féminines, au début du VI^e siècle, etc.) et dans les trois « vœux » de pauvreté, chasteté et obéissance. Nous sommes ainsi en présence d'hommes et de femmes qui, pour parler comme S. Paul, acceptent de considérer « tout comme désavantageux à cause de la supériorité de la connaissance du Christ Jésus mon Seigneur ». A cause de Lui, ils acceptent de « tout perdre... afin de gagner le Christ » (Ph 3, 8). Il y a, chez les moines, une impatience du Royaume (cf. le *Maranatha*— « Viens, Seigneur Jésus », de la fin de l'Apocalypse).

⁴ Olivier Clément, *Réflexions sur l'homme à la lumière du christianisme oriental*, photocopié d'un cours donné à Paris en 1970-1971, pp. 41 et 43.

⁵ Derwas J. Chitty, *Et le désert devint une cité...*, Ed. Abbaye de Bellefontaine, Coll. Spiritualité orientale, n^o 31, pp. 33-34.

Le moine est celui qui ne se marie pas, parce qu'il veut raccourcir le temps. Chaque fois que quelqu'un se marie et a des enfants, en un sens c'est très bien puisque le Royaume de Dieu viendra quand le « plérôme » des élus sera atteint. Mais celui qui ne se marie pas est celui qui a l'impatience de l'éternité. Il ne veut pas s'installer dans le temps, dans sa continuité biologique. D'où cette impatience, d'où cette consommation du temps, parce qu'il veut l'éternité tout de suite. Le moine est un homme qui anticipe le Royaume, où la continuité biologique n'a plus de sens⁶.

A la lumière de ces réflexions, on devine mieux, ce me semble, pourquoi le Concile a situé la vie religieuse entre « l'appel universel à la sainteté » et « le caractère eschatologique de l'Eglise ».

Pour que l'Eglise puisse dire en vérité, et non seulement en paroles, ce « Viens, Seigneur Jésus » (souvenons-nous : « Petits enfants, n'aimons ni de mots ni de langue, mais en actes et en vérité » 1 Jn 3, 18), elle a besoin de ces hommes et de ces femmes qui, ici et maintenant, dans leur chair, centrent toute leur vie sur l'absolu de l'amour. Ces hommes et ces femmes acceptent d'entrer dans la lutte contre les tentations fondamentales pour y rejoindre Jésus déjà présent. Ils deviennent par là même, pour leurs frères et pour leurs sœurs, les « témoins » de cette présence salvatrice de Jésus. C'est là, je crois, le sens profond de la « consécration » religieuse, des trois « vœux » : c'est un sens théologique.

Au fond, l'estime pour la vie religieuse dépendra, dans l'Eglise, de la foi en l'absolu de l'amour et du désir de la réalisation de cet absolu. La présence vivante de la vie religieuse dans la communauté chrétienne n'est donc pas un « luxe » superflu ; elle est signe de la vitalité de l'espérance, de la foi et de l'amour de cette communauté. La vie religieuse est donnée à l'Eglise, pour l'Eglise, afin que toute l'Eglise devienne « signe » pour le monde. La vie religieuse ainsi, est une « interpellation » pour la communauté chrétienne d'abord. Mais, à son tour, la communauté chrétienne doit questionner les religieux et les religieuses sur leur manière de vivre leur vocation. Personne ne peut décidément se désintéresser de la vie plénière de l'Eglise. Nous voilà donc déjà renvoyés à nous-mêmes : croyons-nous vraiment à l'importance de la vie religieuse dans nos communautés chrétiennes ? Et si oui, que faisons-nous pour elle et avec elle ?

⁶ Olivier Clément, *op. cit.* p. 42.

4. La vie religieuse apostolique

Ce que nous venons de découvrir s'applique d'abord et avant tout à la vie religieuse **monastique**. Or, en Occident, la vie religieuse a pris une extension très grande et a revêtu des formes variées presque à l'infini dans ce que l'on appelle « la vie religieuse apostolique ». Ainsi, pour le seul diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, il y a plus de 1600 religieuses de vie apostolique et quelque 180 moniales (de vie contemplative-cloîtrée). La vie religieuse « apostolique » pose de fait d'autres interrogations encore. Ayant « creusé » un tout petit peu le problème, voici ce que je crois pouvoir dire.

Dans l'Eglise des tout premiers siècles, on peut discerner comme deux « lignes » :

— la ligne des « consacrés », des martyrs, puis des moines. Je viens d'en parler ;

— la ligne de tous les autres membres de la communauté, avec la nécessité quasi immédiate de l'organisation de cette communauté et de sa « diaconie », de son service quotidien, en vue de la croissance de tous dans la charité ; service spirituel (Parole, sacrements, prière) et matériel (« services sociaux » des pauvres, des malades, « service des tables », etc.).

La première « ligne » ira, bien sûr, en se développant et en s'organisant, après les persécutions et la disparition du martyr, en vie monastique, avec la règle de plus en plus stricte, au moins pour les femmes, de la clôture.

Mais la deuxième « ligne », elle aussi, va se développer. Dès les Actes des Apôtres, nous pouvons suivre l'évolution historique des communautés chrétiennes, avec une organisation de plus en plus complète et complexe. Nous ne pouvons ici que retenir un seul aspect de cette organisation.

*« Les Eglises primitives ne se considéraient pas seulement comme des institutions de prières et de réunions dominicales. Elles étaient des **charités**, ou, si l'on veut, des communautés fraternelles unies par la charité. Le titre eût sonné faux si elles n'avaient entendu l'appel de toutes les misères du monde pour leur venir en aide.*

Pour ces services de miséricorde qui se créent autour des Eglises, il faut des chrétiens zélés. L'Eglise aura donc ses diacres — mot qui veut dire serviteurs — et ses diaconesses.

*On se souvient comment les apôtres, désirant se libérer des besognes administratives pour le ministère de la prière et de la parole, demandèrent aux disciples de choisir parmi eux **sept hommes d'un bon témoignage remplis de l'Esprit Saint et de sagesse** (Ac 6, 3), auxquels ils puissent confier le service des tables. Ce fut l'origine de l'institution. Bientôt les diacres deviendront des personnages considérables. La puissance que procure à un homme l'administration de grands biens leur confèrera un tel prestige que c'est généralement parmi eux, et non parmi les prêtres, que l'on choisira l'évêque de Rome jusqu'au IV^e siècle.*

Pour ses divers ministères de charité, l'Eglise avait aussi besoin de chrétiennes généreuses. Saint Paul déjà fait allusion à certaines femmes engagées au service des communautés ecclésiales :

Que les diacres soient des hommes graves... Qu'ils soient éprouvés d'abord et qu'ils exercent ensuite leur ministère, s'ils sont trouvés sans reproche. **De même, les femmes** doivent être honorables, non médisantes, sobres, fidèles en toutes choses (1 Tm 3, 8-11).

Il s'agit naturellement ici des femmes qui sont inscrites sur les rôles de l'Eglise, comme les diacres, pour des tâches semblables. Ailleurs saint Paul les appellera par leur nom : des diaconesses (Rm 16, 1). (...)

Les Epîtres de saint Paul et la littérature chrétienne des cinq premiers siècles nous ont laissé les noms de nombreuses diaconesses. L'archéologie connaît aussi certaines dalles funéraires, comme celle de la diaconesse Sophie, découverte sur le mont des Oliviers, et dont l'épithaphe signifie : " Ici repose la servante et vierge du Christ, Sophie, la diaconesse... "

Il semble que les diaconesses s'organisèrent avant les vierges consacrées, celles du moins qui n'assuraient pas d'autre " service " que celui du Seigneur. Cela est normal. La virginité consacrée est chose toute personnelle ; elle consiste en un propos de demeurer libre pour le Seigneur. Elle se suffit à elle-même et peut facilement supporter de n'avoir pas de statuts ni de règle. Au contraire, le diaconissat est un service d'Eglise ; il convient qu'il s'organise en une institution ayant ses cérémonies, ses constitutions, ses privilèges.

Parmi les éléments primitifs d'organisation, il faut signaler d'abord les rites d'engagement. La cérémonie d'introduction dans l'Ordre des diaconesses se faisait, semble-t-il, par une imposition des mains. Le Concile de Chalcedoine,

en 451, y fait expressément allusion. Quant à la formule d'institution que prononçait l'évêque, les **Constitutions apostoliques** nous ont conservé ce beau texte :

Dieu éternel, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, créateur de l'homme et de la femme, vous qui avez rempli de votre Esprit Marie, Débora, Anne et Holda, vous qui n'avez pas dédaigné de faire naître d'une femme votre Fils unique, vous qui, dans le tabernacle de l'Alliance et dans le Temple, avez établi des femmes gardiennes de vos saintes portes, jetez maintenant un regard sur votre servante que voici, destinée au diaconat ; donnez-lui l'Esprit-Saint, purifiez-la de toute souillure de corps et d'esprit, afin qu'elle remplisse dignement l'office qui lui sera confié pour votre gloire et la louange de votre Christ, avec lequel honneur et adoration soient à vous et au Saint-Esprit dans tous les siècles. Amen.

Les diaconesses jouissaient d'une situation privilégiée dans la hiérarchie. Ministres d'Eglise à leur manière, elles étaient immatriculées au canon du clergé, ce qui parfois les faisait appeler chanoinesses.

Les diaconesses reçoivent tous les ministères de miséricorde de l'Eglise. Elles servent les pauvres, soignent les malades, surveillent les veuves et les vierges, préparent au baptême les catéchumènes de leur sexe, gardent la porte d'entrée réservée aux femmes et l'espace qui leur est alloué dans l'église, constatent l'intégrité corporelle des vierges, ensevelissent les morts. (...)

L'abandon progressif du baptême des adultes par immersion portera un coup presque fatal à l'institution des diaconesses, du moins en beaucoup d'Eglises d'Occident. (...)

La disparition des diaconesses au début du Moyen Age, ou même avant, a eu sur les développements de l'institution monastique des conséquences inattendues.

Tant que la paix romaine régnait sur l'Europe et que l'administration de l'empereur assurait partout l'ordre civil, la charité des clercs et des pieuses femmes suffisait, après quelques siècles de christianisme, à assurer tous les services de charité des Eglises locales. Les invasions barbares bouleversent cette irénique organisation. Les misères se multiplient, auxquelles les Eglises deviennent incapables de subvenir.

Le monachisme est le flambeau placé sur la hauteur qui éclaire le monde pendant cette nuit de la civilisation. Ce sont les moines qui, spontanément,

reçoivent les réfugiés, les « personnes déplacées », nourrissent les pauvres, exploitent le sol, et sauvent, par leur travail, de nombreux affamés. Ce sont eux qui installent les infirmeries — les hôtelleries —, soignent les malades. Ce sont eux qui, bien souvent, gardent les trésors de la culture. Bientôt même, il n'y aura plus de lettrés que dans leurs écoles. Les monastères sont le relais de la civilisation défailante et de l'Eglise.

Lorsque l'Eglise sortira des siècles barbares, son organisation extérieure apparaîtra sensiblement modifiée. Ce que la charité avait suscité au début des invasions a pris une forme institutionnelle et s'impose à l'attention comme une sorte de loi des choses ou de donné : d'un côté, il y a les communautés chrétiennes locales, soit des villes, soit des campagnes. Les Eglises des villes ont perdu la belle jeunesse et l'enthousiasme des premiers siècles. Les multiples réformes et les mesures canoniques dont elles, ou leur clergé, sont l'objet montrent bien qu'elles ne sont plus toujours des foyers de vie spirituelle intense. Quant aux Eglises de campagne, elles sont d'abord rares et commencent à se multiplier précisément à partir de Charlemagne. D'un autre côté, il y a les monastères ; bien qu'ils ne soient pas sans reproches, ils apparaissent nombreux, forts, parfaitement organisés. Ils possèdent presque le monopole de cette charité que les Eglises locales exerçaient à l'origine : ils soignent les malades, secourent les indigents, procurent du travail aux pauvres, tiennent des écoles. Les institutions religieuses qui vont se multiplier s'organiseront sur le type monastique dont l'influence désormais s'impose. Les choses vont de soi à l'époque et l'on ne songe même pas à fonder des institutions de charité sur le type des " Ordres de veuves ", ou de diaconesses, de la primitive Eglise.

Un jour vient cependant où le manque d'institutions diaconissales, c'est-à-dire de ces institutions non cloîtrées, libres et souples, au service des pauvres, des malades, des enfants de chaque Eglise locale, va se faire cruellement sentir. La naissance des Ursulines, des Angéliques, des Sœurs de la Visitation sera le fruit d'une tension violente entre l'idéal monastique qui s'impose en fait à toutes les maisons religieuses de l'époque, et l'idéal diaconissal, oublié et méconnu en ce temps-là, mais dont l'appel et le besoin se font sentir sous d'autres noms. Les Jésuitines de Saint-Omer mourront, faute de se plier aux exigences des institutions monastiques. Les Filles de Saint-Vincent de Paul se développeront en acceptant de n'être pas religieuses du tout. Car même les plus actives sont contraintes d'être semi-moniales si elles veulent être religieuses. Hospitalières ou enseignantes ont des grilles, une clôture, un office particulier, des observances monastiques et

une chapelle ou une église spéciale. Complètement séparées du monde, les enseignantes font l'école à l'intérieur d'une enceinte dont elles ne sortent pas ; ce ne sont pas elles qui ont à s'adapter aux familles des élèves, ce sont les enfants qui ont à prendre leur genre de vie.

*Au sortir du Moyen Age, une nouvelle forme de vie religieuse féminine est née, à mi-chemin entre les moniales et les diaconesses : les **religieuses actives**. La généreuse chrysalide, formée dans les cloîtres, lorsqu'elle est devenue papillon, n'est pas arrivée à sortir de sa coque monastique »⁷.*

Si je me suis permis de citer longuement cet article, bien que déjà relativement ancien, du P. Henry, c'est d'abord parce qu'il m'a personnellement beaucoup éclairé et parce qu'il exprime très clairement ce passage de la vie monastique proprement dite à la vie religieuse « apostolique ». Il me semble, en effet, que la vie religieuse apostolique, telle que l'Eglise la connaît depuis plusieurs siècles, résulte de la rencontre entre le monachisme et les besoins très concrets des communautés chrétiennes. Les fondateurs et fondatrices de Congrégations religieuses ont parfois été très conscients de cette situation. Je citerai le seul exemple de Mère Anne de Xainctonge, fondatrice des Ursulines de Dole, d'où sont issues les Ursulines de Fribourg. Elle disait en 1604 :

Dès les premiers siècles du christianisme, nous trouvons des diaconesses chargées de quelque ministère extérieur. C'étaient elles qui s'occupaient des femmes et des jeunes filles, et se chargeaient de les instruire pour les préparer au baptême. Elles leur demandaient compte des instructions faites dans l'assemblée des fidèles. Voilà les fonctions que je veux confier aux filles de ma Compagnie, et rien de plus.

Si l'Eglise a supprimé les diaconesses, elle n'a pas défendu de remplir, elle n'a pas aboli le ministère dont elles étaient chargées. Si des veuves pouvaient le remplir dans les temps primitifs, pourquoi l'interdire aux vierges dans les temps modernes ? Ce n'est donc pas une innovation, c'est la résurrection d'un usage ayant eu sa raison d'être autrefois, et l'ayant encore aujourd'hui, eu égard à l'ignorance du siècle et à l'oubli où l'on délaisse les personnes de notre sexe »⁸.

⁷ A. M. Henry, *Moniales et diaconesses*, in « La Vie Spirituelle », n° 342, juillet 1949, pp. 24-38. Les citations sont aux pp. 26-35. — Tout ce numéro de « La Vie Spirituelle » est d'ailleurs consacré à la vie religieuse et à sa place dans l'Eglise.

⁸ Cité par le Chanoine J. Morey, *La Vénérable Anne de Xainctonge, fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule au Comté de Bourgogne*, Imprimerie Paul Jacquin, Besançon, 1901, p. 232.

Ainsi l'on peut dire, me semble-t-il, que les religieuses de vie apostolique, sans être ni des moniales ni des diaconesses, participent cependant d'une certaine manière de l'un et l'autre état. Peut-être y a-t-il ici source d'une lumière pour tenter de résoudre les questions qu'elles sont les premières à se poser aujourd'hui à propos de leur propre identité et de leur place dans l'Eglise. Cette manière de voir pourrait d'ailleurs être aussi un chemin pour retrouver une meilleure place pour la femme dans l'Eglise d'aujourd'hui.

Toujours est-il qu'en arrivant au terme des réflexions, évidemment fort incomplètes, il nous est possible, du moins je l'espère, de mieux comprendre que la vie religieuse a une place « organique » dans la vie de l'Eglise. A l'heure où l'on insiste beaucoup sur le laïcat, la vie religieuse garde, peut-être plus que jamais, sa place propre. A condition, bien sûr, que tous les membres du Peuple de Dieu, à commencer par les religieux et les religieuses, approfondissent cette vocation indispensable à la vie plénière de l'Eglise. Nous sommes donc, une fois de plus, renvoyés à nous-mêmes, à notre vision de l'Eglise, à notre agir pastoral en Eglise.

Il reste, sans doute, beaucoup de choses qu'il faudrait dire, beaucoup de questions qu'il faudrait aborder. Mais je crois, pour ma part, que le travail de rénovation commencé au Concile Vatican II est encore à découvrir si nous voulons que les impulsions de l'Esprit pour la vie de l'Eglise aujourd'hui ne soient pas stérilisées. Il nous reste, alors, beaucoup à faire !

Jean Civelli